

La réappropriation de la mort des animaux d'élevage

L'abattoir mobile, une innovation paysanne de rupture

The re-appropriation of farm animals death: a breakthrough peasant innovation

Julie Riegel



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/gc/15583>

DOI : 10.4000/gc.15583

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2020

Pagination : 67-92

ISBN : 978-2-343-23093-1

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Julie Riegel, « La réappropriation de la mort des animaux d'élevage », *Géographie et cultures* [En ligne], 115 | 2020, mis en ligne le 23 juin 2021, consulté le 09 décembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/gc/15583> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.15583>

La réappropriation de la mort des animaux d'élevage

L'abattoir mobile, une innovation paysanne de rupture

The re-appropriation of farm animals death: a breakthrough peasant innovation

Julie Riegel

Introduction

- 1 La Loi Egalim sur l'agriculture et l'alimentation met en place pendant quatre ans l'expérimentation d'abattoirs mobiles en France. Les législations européenne et française n'interdisent pas les abattoirs mobiles, à condition que ces abattoirs répondent à l'ensemble des normes appliquées aux abattoirs fixes. Mais, en pratique, les porteurs de ce type de projets ont reçu depuis dix ans un accueil très défavorable des administrations départementales et de la plupart des institutions agricoles. Cette nouvelle loi et son décret du 15 avril 2019 légalisent et légitiment ainsi pour la première fois une alternative au modèle d'abattoir industriel. Depuis la promulgation de la loi, une vingtaine de groupes d'éleveur.se.s ont engagé des réflexions pour se saisir de cette opportunité, soutenus, selon les contextes territoriaux, par des organisations agricoles, des associations, des collectivités territoriales (figure 1). Ces groupes portent une même aspiration à disposer d'outils permettant un abattage respectueux de leurs animaux et qui soit cohérent avec leur vision de l'élevage. Ces outils doivent impérativement recueillir un agrément de la part de l'administration compétente, ce qui implique pour les éleveur.se.s et leurs partenaires de s'inscrire dans l'esprit de la norme en matière sanitaire et vétérinaire. À partir d'un cas d'études dans le Luberon, relatif à la conception d'un camion-abattoir, je montre dans cet article que ces outils de réappropriation de l'abattage par les éleveur.se.s représentent des innovations de rupture : au regard des verrous socio-techniques qu'ils ébranlent, mais également des troubles et des compromis moraux qu'ils suscitent¹.

Photographie 1 – Visite de l'abattoir paysan des Hautes Vallées (Guillestre) par des éleveur.se.s du Luberon, en train d'observer le système d'écoulement des eaux de rinçage au sol.



Source : Julie Riegel

- 2 L'innovation n'est pas envisagée ici de manière linéaire, au sens d'un prototype expérimental conçu par des ingénieurs et des chercheurs, qui générerait une innovation en fonction de son degré d'utilisation et d'appropriation par les usagers ciblés. Elle renvoie, dans cet article, aussi bien au processus qu'au résultat et à sa portée, et son analyse implique de considérer les trajectoires de changement individuelles et collectives, les relations entre acteurs, les dynamiques de conflits et de coopération, et leur caractère itératif (Thou et Vincent, 2018). À l'instar du système semencier issu de la modernisation agricole, le système d'abattage industriel est en effet devenu non réversible, excluant, de façon de plus en plus radicale, tout modèle alternatif (Hermesse *et al.* 2018). Ce système a progressivement généré des verrous socio-techniques, c'est-à-dire des référentiels dominants de normes administratives, techniques et juridiques. Mais il a aussi rendu hégémoniques des modes de pensée, des réseaux d'acteurs et des savoirs considérés comme les seuls légitimes à organiser la mort des animaux de boucherie (Baret *et al.*, 2013). Dans ce contexte, le camion-abattoir élaboré dans le Luberon se présente comme une innovation de rupture, qui nécessite d'ébranler l'ensemble du système dans lequel l'abattage industriel prend place (Barbier et Elzen, 2012), comme c'est le cas pour les processus de sélection de semences par des paysan.ne.s à partir de variétés anciennes (Demeulenaere et Goldringer, 2017).
- 3 Mais les innovations matérielles que les éleveur.se.s imaginent ne sont pas un produit issu d'un processus de conception puis de fabrication linéaire, intellectuelle et désincarnée: elles surgissent et sont modelées selon un être au monde et une façon d'habiter singulières (Ingold, 2013). Par de nouveaux outils d'abattage mobile, les éleveur.se.s essaient de faire tenir leur goût de travailler et de vivre avec leurs

animaux, avec leur mise à mort pour une alimentation carnée (Mouret, 2012). Leur mise en branle de normes cognitives, de dispositifs techniques, de gestes corporels, d'engagements relationnels, est inséparable de préoccupations politiques et morales (Hache, 2011). Ils sont aux prises avec des compromis techniques, économiques et moraux indissociables : ils vivent « avec le trouble » (Haraway, 2020 ; Labussière, 2020). À cet égard, les outils d'abattage mobiles élaborés par les éleveur.se.s se présentent également comme des innovations de détachement (Goulet et Vinck, 2012) : plutôt que l'ajout de nouveaux éléments, elles impliquent une démarche de retrait et nécessitent de rompre avec certains intermédiaires humains et techniques pour pouvoir établir de nouvelles connexions.

- 4 Je m'intéresse dans cet article au cheminement d'un collectif d'éleveur.se.s du Luberon mobilisé dans la conception d'un camion-abattoir pour petits ruminants (brebis et chèvres), avec l'appui de la Confédération paysanne Provence-Alpes-Côte d'Azur et de partenaires publics et associatifs. Avec ces derniers, la Confédération paysanne PACA a répondu à l'appel à projets « Transitions alimentaires et agroécologiques » piloté par la Fondation de France, dont elle a été lauréate en 2018 puis 2019. Cet article s'inscrit dans le volet recherche-action de ce projet, qui est mené en rattachement à l'UMR Pacte (Université de Grenoble-Alpes). Mon mandat de recherche implique de suivre et de qualifier la trajectoire de ce projet, les apprentissages individuels et collectifs qu'il recouvre, les freins et les leviers qu'il rencontre.
- 5 La posture de recherche-action assume de produire des connaissances scientifiques utiles à l'action (Hatchuel, 2000), ce qui nécessite, dans un tel projet d'innovation, d'accepter de perdre la maîtrise de la temporalité et du rythme de l'enquête, et de réajuster la problématique et les hypothèses de travail en fonction des contingences du projet. D'un point de vue épistémique, cette posture implique aussi de décloisonner les temps d'enquête et d'analyse, et de se montrer transparent sur ses valeurs et ses modes d'agir : je m'efforce ainsi de mettre en dialogue ce que je constate, questionne, interprète et élabore (Riegel, 2018). Cet article a par exemple fait l'objet d'une relecture auprès des principales parties concernées avec pour objectif d'ouvrir un espace de débat, respectueux des termes de la relation, mais également utile à l'enquête². Ma position scientifique est dès lors délicate, et la distance à tenir sur le fil : entre mon engagement à contribuer à la mise en récit de cette innovation, participant de transformations narratives sur l'abattage des animaux d'élevage (Stassart et Jamar, 2008) ; et mon aspiration à rendre compte, par une anthropologie critique, de sa trajectoire ni lisse, ni linéaire, ni homogène.
- 6 Les résultats présentés ici reposent principalement sur des observations participantes réalisées depuis dix-huit mois lors de temps collectifs liés au projet (réunions de travail, visites d'abattoirs, rencontres syndicales), sur le recueil de trajectoires professionnelles en entretien formel, ainsi que sur des moments informels de travail partagés avec des éleveur.se.s (bergerie, fromagerie, atelier de découpe, marché...) ³.
- 7 La première partie met en perspective les lignes de force et les étapes historiques ayant abouti à la Loi Egalim et au décret n° 2019-324 du 15 avril 2019 relatif à l'expérimentation de dispositifs d'abattoirs mobiles. Cette évolution législative prend acte d'une manière inédite du malaise croissant à l'égard du système d'abattage industriel, qui cristallise les préoccupations et les revendications de différents acteurs en matière de bien-être animal. La seconde partie retrace les verrous techniques et administratifs auxquels se heurtent depuis dix-huit mois les porteurs du projet de

camion-abattoir dans le Luberon. Les troisième et quatrième parties s'intéressent aux motivations et aux spécificités des éleveur.se.s engagé.e.s dans ce projet, ainsi qu'aux transformations et aux tensions individuelles et collectives que cette réappropriation de l'abattage fait surgir.

La lutte pour un droit d'alternative aux abattoirs industriels

Le malaise sourd des éleveur.se.s

- 8 Le rejet des abattoirs industriels par certain.e.s éleveur.se.s n'est pas nouveau, mais le malaise croît depuis dix ans, en écho à la montée dans l'espace public des préoccupations envers les conditions de mise à mort des animaux et leurs significations sociales et politiques (Boukala et Givre, 2019). Le nombre d'abattoirs a été divisé par quatre en France depuis les années 1970, au profit de gros outils privatisés et centralisés, soumis à des impératifs accrus de rentabilité. Les portes des abattoirs se sont progressivement fermées pour les éleveur.se.s et les artisans bouchers, tandis que les conditions de travail des salariés sur la chaîne ont été bouleversées (Vialles, 1987 ; Porcher, 2003 ; Delavigne, 2006, 2012). Cette restructuration des abattoirs a particulièrement affecté les fermes agro-pastorales : au regard du stress et du mal-être générés pour leurs animaux ; de la perte de sens et d'une moindre traçabilité de la viande pour les éleveur.se.s pratiquant des circuits courts ; enfin parce que certains animaux se sont vus refuser la porte des abattoirs du fait de leur morphologie non conforme – trop grands, trop gros, trop cornus.
- 9 Au début des années 2000, des enquêtes en sciences sociales contribuent à ouvrir la « boîte noire » des abattoirs industriels, et analysent les formes de souffrance qu'ils génèrent au regard des cadences imposées et de la division extrême du travail (Molinier et Porcher, 2006 ; Guigon et Jacques-Jouvenot, 2007). La critique montante envers ces structures émane autant des éleveur.se.s, des citoyen.ne.s⁴, des associations de bien-être animal (Pierre, 1997 ; Traïni, 2012) que de certains professionnels des abattoirs (Vincent, 1997). L'essor des normes réglementaires de bien-être animal dans les années 2000 ne clôt pas les controverses : leur déploiement s'effectue dans un système de rationalité productiviste (Rémy, 2003), et son coût fragilise paradoxalement les derniers abattoirs de proximité, plus propices au maintien de relations entre éleveur.se.s, salarié.e.s et animaux (Jourdan et Hochereau, 2019).
- 10 Des enquêtes collectives initiées par l'INRA⁵ et la Confédération paysanne aboutissent à l'édition du *Livre blanc pour une mort digne des animaux* (Porcher et al. 2014). Les témoignages recueillis montrent que tuer les animaux n'est pas anodin pour les éleveur.se.s, et que le sujet est douloureux. Mais qu'il s'agit d'un « mal nécessaire », d'« un mal pour un bien, d'un mal pour des biens » (*ibid.*, p. 62). Les éleveurs se posent beaucoup de questions, même s'ils disent qu'il est préférable de ne pas trop s'en poser, et témoignent qu'une ritualisation et un travail de deuil sont de toute façon impossibles avec l'abattoir, car il n'y a pas d'espace de parole pour cela. Dans leur souci moral, la mise à mort n'est pas envisagée comme un acte à considérer isolément, mais comme une étape incontournable et difficile de leur métier, sur laquelle ils aspirent à reprendre un certain contrôle (Mouret, 2012).

- 11 Pour autant, si le principe d'une alternative aux abattoirs classiques suscite l'intérêt des éleveur.se.s, la mobilisation collective dans les territoires est faible. Reprendre le contrôle de l'abattage semble impossible pour ces derniers : impossible à autoriser par les services administratifs et vétérinaires, impossible à financer, impossible à imaginer. Pour d'autres, lorsque des abattoirs de proximité perdurent et que les relations sont de confiance avec les employés, continuer à déléguer reste la meilleure option. Alors que le nombre d'abattoirs en France diminue drastiquement (400 en 2003, 250 en 2019), augmentant la dépendance des éleveur.se.s à des filières longues et intensives, la reprise d'abattoirs en faillite par les paysans devient une priorité pour la Confédération paysanne.

Des blocages administratifs récurrents

- 12 En 2015 et 2016, la Fadear⁶ et l'INRA se voient refuser coup sur coup par le ministère de l'Agriculture deux projets sur l'abattage de proximité et le respect des animaux. Le Collectif « Quand l'abattoir vient à la ferme » est fondé pour mobiliser des acteurs de la société civile⁷. Des éleveuses et éleveurs mènent en parallèle un travail d'enquête en Suède, en Allemagne, en Autriche, sur les systèmes d'abattage mobiles. Si les paysan.ne.s et les organisations qui les représentent gagnent en expertise, en arguments, en crédibilité vis-à-vis des chambres d'agriculture et des administrations, les pouvoirs publics ne se saisissent toujours pas du sujet.
- 13 Dans ce contexte, la diffusion des vidéos de l'association L214 montrant des actes de cruauté envers les animaux dans les abattoirs du Vigan puis d'Alès peut apparaître comme un moment de bascule. Les militants vegan antispécistes ont provoqué le choc dans les réseaux sociaux, les médias, et chez certain.e.s éleveur.se.s. Les positions radicales du mouvement, pour partie abolitionniste de l'élevage, ont aussi renforcé le rapprochement entre des collectifs agricoles et des associations *welfaristes*. Face à la polémique, une commission parlementaire est nommée en 2016 afin d'enquêter sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie. Dans ses conclusions finales, la commission préconise l'expérimentation d'abattoirs mobiles en France.
- 14 Le 11 décembre 2017, une tribune signée par la Confédération paysanne, le collectif *Quand l'abattoir vient à la ferme*, la Fadear et vingt organisations (dont France Nature Environnement, Biocoop, Nature et Progrès...), plaide pour la mise en place d'outils d'abattage mobiles. Elle stipule que ces outils « répondent à une demande sociétale en termes de santé publique, de qualité des aliments, d'éthique et de respect des animaux et de leur bien-traitance, ainsi qu'aux besoins d'un élevage durable, rémunérateur, diversifié, et respectueux ». Les arguments se sont affinés, les acteurs enrôlés se sont diversifiés. La réappropriation de l'abattage des animaux et la possibilité de disposer d'alternatives au système d'abattage industriel sont posées comme un enjeu de société.
- 15 Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'agriculture et l'alimentation⁸, les parlementaires autorisent l'expérimentation d'abattoirs mobiles pour une durée de quatre ans, dans l'objectif d'identifier les éventuelles difficultés d'application de la réglementation européenne. Pour entrer en service, ces nouvelles structures d'abattage doivent recevoir un agrément délivré par le Préfet afin de bénéficier ensuite des inspections et de l'évaluation par les pouvoirs publics, comme pour n'importe quel abattoir.

Une réappropriation en chemin

- 16 Depuis, des groupes d'éleveur.se.s souhaitant concevoir et gérer de nouveaux outils d'abattage essaient. Donner une bonne vie à leurs animaux implique de leur donner une bonne mort, c'est-à-dire d'éviter toute souffrance inutile, mais aussi de donner la mort pour de bonnes raisons, en respectant les produits qui en sont issus et en évitant le gaspillage (Mouret et Porcher, 2018 ; Confédération paysanne, 2020). Les projets qui se dessinent sont de deux types : en premier lieu des caissons mobiles permettant l'abattage à la ferme, les étapes postérieures à l'étourdissement et la saignée se faisant dans l'heure dans un abattoir de proximité ; en second lieu des camions-abattoirs autonomes pouvant s'installer sur des aires d'accueil collectives situées à proximité de plusieurs fermes. En parallèle, les expériences de reprise par des paysan.ne.s d'abattoirs fixes de proximité se révèlent pérennes, et constituent une source importante d'expériences, de savoirs et de construction de normes, qui circulent entre projets et entre territoires (Riegel et al., 2019).
- 17 Dans cette dynamique, la Confédération paysanne, la Fadem et l'association « Quand l'abattoir vient à la ferme » favorisent la mutualisation des réflexions, la mise à disposition de financements, la collaboration avec le ministère de l'Agriculture et les administrations territoriales. Mais la concrétisation est longue, compliquée et fragile, tout étant à inventer. L'ingénierie technique et administrative à s'approprier est considérable, et le caractère collectif de ces projets exige du temps. La pérennité économique des abattoirs fixes gérés par des paysans à Die (Drôme), Bourg d'Oisans (Isère), Saint-Auban-sur-Ouvèze (Drôme), Guillestre (Hautes-Alpes) et le Vigan (Hérault), nécessite par ailleurs de ne pas prendre de salariés pour éviter des charges fixes. Les éleveurs.se.s font fonctionner ces abattoirs en tant que « tâcherons » une fois par semaine.
- 18 Dans le Luberon comme dans d'autres territoires, les abattoirs de proximité ont fermé un à un depuis la fin des années 1980 (Forcalquier, Apt, Tarascon...) entre privatisations successives et faillites, certains s'étant maintenus, mais en se spécialisant (abattage porcin à Saint Saturnin). L'abattoir de Digne perdure, mais la filière viande est essentiellement concentrée sur l'abattoir de Sisteron, second abattoir ovin d'Europe, situé à 1 h 30 de route d'Apt. Alors que le Parc naturel régional du Luberon est engagé dans un Plan d'alimentation territorial (PAT) et soutient l'élevage pastoral sur son territoire, 30 % des fermes ovines et caprines ont disparu entre 1990 et 2010. Faute d'abattoirs à proximité, ou par rejet des structures industrielles, beaucoup d'éleveur.se.s en circuits courts, en particulier lors de l'Aïd, abattent eux-mêmes leurs agneaux à la ferme, ou font venir illégalement des bouchers ou des salariés d'abattoirs retraités disposant de leur propre matériel (Confédération paysanne PACA, 2018).
- 19 Sollicitée par des éleveur.se.s de brebis et de chèvres, la Confédération paysanne PACA s'est associée au PNR du Luberon, à l'INRA et à Biocoop Sud-Est en 2017 afin de réaliser un diagnostic plus poussé des besoins sur le territoire, avec le soutien financier de la Fondation de France. La centaine d'entretiens et de questionnaires réalisée par deux étudiant.e.s a montré qu'une mise à mort des animaux sur leur lieu de vie est souvent considérée comme la meilleure option par les éleveur.se.s (Menier, 2018 ; Laisse, 2018). À défaut, un camion-abattoir se déplaçant sur des aires d'accueil communes à plusieurs fermes s'est dessiné comme un compromis pour la quinzaine d'éleveur.se.s particulièrement intéressée. Avec de nouveaux partenaires (UMR Pacte, Association Le

Maquis), la Confédération paysanne PACA a reçu un second soutien de la Fondation de France, afin d'accompagner ce projet (Confédération paysanne PACA, 2020).

- 20 Malgré la vision partagée entre éleveur.se.s de la pertinence éthique et économique d'un abattoir mobile, le soutien de partenaires territoriaux, et les ressources humaines et financières disponibles, sa concrétisation se révèle longue et complexe. S'affranchir de l'abattoir industriel représente une innovation de rupture, qui implique de lever des verrous socio-techniques progressivement générés par ce système dominant.

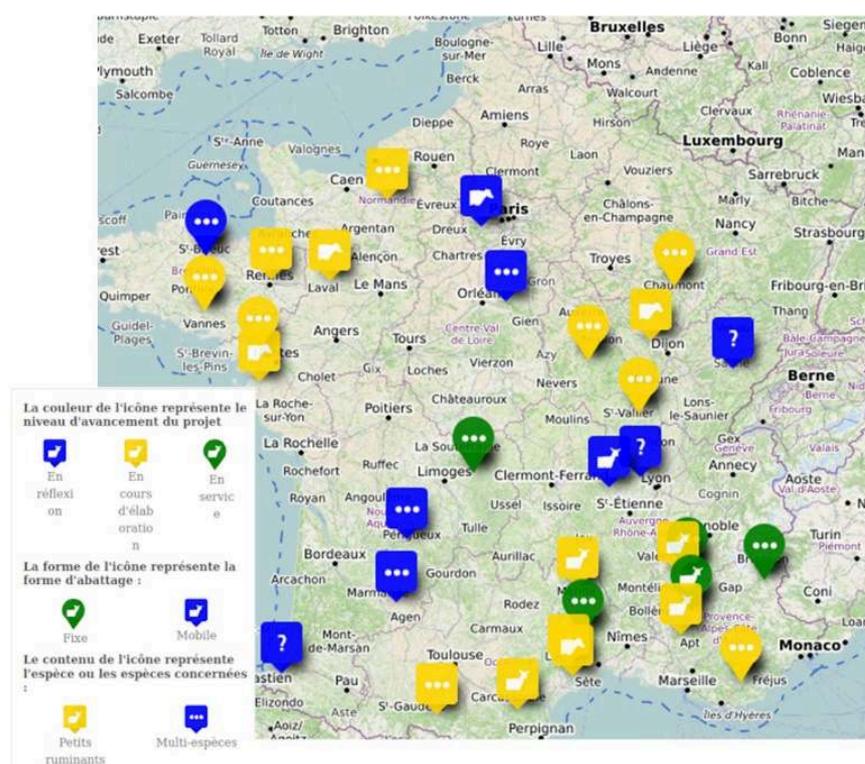
Les verrous d'une innovation de rupture

« Le camion mobile, c'est bien d'y penser, mais c'est tellement difficile de mettre en œuvre ! Il y a tellement de difficultés techniques. Et puis trouver les communes, les lieux, avec le mouvement vegan, le risque d'incendie du camion... Il va falloir trouver les trois communes ! C'est pas si simple, on a peut-être pas les mots, on a peut-être peur du refus. Ça fait peur un abattoir ; c'est pas un truc sympa à présenter à un maire » (Éleveur du groupe Luberon, 17 janvier 2020).

Le camion-abattoir : une filière de construction inexistante

- 21 Les premières discussions sur le prototype de camion-abattoir dans le Luberon montrent l'enchevêtrement de différents registres de rationalités, de sensibilités et de besoins. Concevoir un outil d'abattage, c'est discuter du type d'enclos pour que les bêtes s'y sentent bien, de l'architecture de la rampe d'accès pour sécuriser l'animal, de son mode d'étourdissement. Mais aussi de la présence de fenêtres sur les côtés ou sur le toit, pour bénéficier de la lumière du jour, et de la possibilité d'être vu, ou pas, de l'extérieur. Du choix de positionner le camion d'abattage sur la place du village pour redonner sa place à la mort dans nos sociétés, ou de l'éloigner des agglomérations pour éviter les tensions potentielles.
- 22 Le premier plan d'agencement du camion-abattoir est réalisé au printemps 2019 par l'Atelier paysan, une coopérative fondée par un agronome et un ingénieur, qui développe l'auto-construction de machines et d'outils agricoles par leurs usagers. Il est le fruit de discussions antérieures avec un autre groupe d'éleveur.se.s de Lozère, qui s'est inspiré du seul abattoir sur roues existant en France construit sur commande d'un éleveur pour la période de l'Aïd. Le groupe du Luberon envisage de faire circuler le camion-abattoir sur trois aires d'accueil dans le Luberon, au regard de l'éloignement respectif des éleveur.se.s intéressé.e.s sur le territoire. Il s'interroge sur le démarchage auprès des collectivités pour trouver ces aires d'accueil, et sur les obligations d'évacuation des eaux et des déchets d'abattage.

Carte 1 – Projets de réappropriation de l'abattage



Source : Confédération paysanne

- 23 Les plans du camion font l'objet d'autres réunions les mois suivants, au gré desquelles les éleveur.se.s présent.e.s évoluent, un groupe se stabilisant au printemps 2020 à six personnes. Mais la dynamique de conception est petit à petit freinée par l'absence de partenaire stable pour la construction de l'outil : depuis 15 à 20 ans, il ne se construit plus d'abattoirs en France, les fournisseurs de matériel sont peu nombreux et les compétences de recherche et développement font défaut. L'expert qui accompagne le projet encourage un partenariat avec un industriel reconnu, pour maximiser les chances d'obtenir l'agrément de l'administration. Ancien éleveur et directeur d'abattoir, Jacques a accompagné la reprise de plusieurs abattoirs en faillite par des collectifs de bouchers et de paysans, notamment à Guillestre et au Vigan. Mais la première entreprise pressentie a un objectif de brevet, alors que la Confédération paysanne souhaite une libre diffusion des plans de construction. L'Atelier paysan peut accompagner l'auto-construction de certaines pièces du camion-abattoir, mais ne peut prendre en charge leur mise en place ni leur maintenance. Cette auto-construction implique aussi pour les éleveur.se.s de se former à la soudure, et de dégager quatre jours de présence à l'Atelier paysan alors que certains éleveur.e.s du groupe sont surchargés de travail.
- 24 Une autre entreprise est identifiée, spécialisée en conception et construction d'équipements d'abattoirs. En parallèle, les connaissances, les attentes, et les exigences des éleveur.se.s en matière d'ingénierie du camion s'affirment, d'autant plus qu'ils se projettent comme tâcherons pour faire fonctionner à trois personnes minimum la chaîne d'abattage. Mobilisant leurs savoirs paysans et la connaissance de leurs animaux, ils remettent en question certaines routines techniques. Ainsi pour Émilien, le couloir classique d'amenée est un outil industriel qui effraie les bêtes, tandis que

François envisage d'étourdir ses chèvres avec le matador par le côté ou l'arrière plutôt que de face et par le-dessus, comme cela se pratique généralement dans les abattoirs. Les plans et le cahier des charges de la construction évoluent et se précisent : une attention est portée à l'ergonomie pour les hommes et les animaux, à la fluidité entre chaque étape sur la chaîne, et à la cohérence d'ensemble de l'outil au regard du petit effectif qui sera abattu à chaque session d'abattage, trois à quatre journées par mois.

- 25 Mais l'entreprise reporte trimestre après trimestre le devis promis, puis exige des clauses de confidentialité sur le cahier des charges et le devis de l'unité d'abattage mobile. Le rapport de force qui s'installe, les intérêts commerciaux de l'entreprise, et la perte d'autonomie des éleveur.se.s les amènent à rompre avec cette entreprise. La visite fin 2020 d'un micro-abattoir construit en un an par un groupe d'éleveur.se.s avec l'appui de leur mairie (Saint-Auban-sur-Ouvèze) leur ouvre de nouvelles options techniques et financières et leur permet d'identifier un nouveau fournisseur d'équipements. En outre, un autre collectif paysan dans l'Aude élabore un camion-abattoir en conservant la maîtrise d'ouvrage. Le groupe du Luberon prend la décision de piloter l'achat d'une semi-remorque d'occasion, et de s'appuyer sur le prestataire du micro-abattoir de Saint-Auban-sur-Ouvèze pour l'installation et la maintenance du matériel. Afin d'être maître d'ouvrage et de solliciter des financements, les éleveur.se.s se constituent en association.
- 26 L'apprentissage et la mise en réseau entre pairs constituent ainsi des leviers déterminants dans la gestion des aléas et des contingences, et dans l'avancée de ces innovations. Les enjeux techniques ne sont cependant pas les seuls à appréhender : les attentes réglementaires et les craintes de l'administration ne sont pas simples à négocier.

L'administration : entre partenaire et adversaire

- 27 Les directions départementales de la protection des populations (DDPP) sont chargées de traiter les demandes d'agrément des abattoirs mobiles en expérimentation. L'attitude des administrations suscite la vigilance des paysan.ne.s. La stratégie à adopter fait débat : jouer la carte de la transparence avec les services sanitaires départementaux dès les premières étapes des projets, ou les tenir vaguement informés des avancées tout en déverrouillant les points potentiels de blocage avec le Ministère. Le contexte institutionnel est en effet mouvant, et les informations délivrées par les directions départementales ne sont pas toujours cohérentes avec celles de l'échelon national. L'organisation interne à l'administration est bousculée : dans un premier temps, les DDPP sont censées accompagner les porteurs de projets sur leurs territoires respectifs, et faciliter l'élaboration des dossiers de demande d'agrément. Une instruction technique de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du 22 octobre 2019 les invite ensuite à faire remonter tout projet ou dépôt de dossier d'agrément relatifs à des abattoirs mobiles. Un vade-mecum de questions/réponses est centralisé au niveau national depuis février 2020 et doit être formalisé en collaboration avec la Confédération paysanne. À l'été 2020, il n'est plus d'actualité que les administrations départementales accompagnent humainement et techniquement les projets.
- 28 La dimension expérimentale des abattoirs mobiles vaut donc aussi pour l'administration, confrontée à une « déconcentration » et une « décentralisation » de l'activité d'abattage, ne fût-ce que parce que les abattoirs mobiles circuleront souvent

sur plusieurs départements. En pratique, elle doit examiner l'applicabilité des normes en matière sanitaire, de bien-être animal, de gestion des déchets et des eaux usées, de délivrance des agréments, de contrôle vétérinaire ante mortem et post-mortem... et ce dans des espaces, des temporalités et avec des interlocuteurs inédits. Dans ce contexte, les obligations respectives des éleveur.se.s et de l'administration ne sont pas encore claires et évoluent d'une réunion et d'un territoire à l'autre. C'est le cas pour l'inspection sanitaire des carcasses dans le projet Luberon, qui relève pour certains acteurs de la responsabilité du service public, et qui pour d'autres peut être assumée par des vétérinaires libéraux, voire par des éleveurs formés. Dans le Vaucluse, l'administration départementale tergiverse quant aux moyens financiers à allouer pour l'inspection ante mortem des carcasses si les aires d'abattage se multiplient. Certains responsables administratifs et élu.e.s régionaux de la Région Sud refusent en outre d'accorder des financements pour la construction de l'unité d'abattage mobile du Luberon, malgré le soutien du PNR du Luberon et de l'État à ce projet. Leurs questions et leurs positions lors des réunions avec les éleveur.se.s témoignent de leurs engagements politiques et de leurs liens avec les coopératives d'élevage affiliées à l'abattoir de Sisteron, et avec le syndicat agricole majoritaire. Leur résistance relève également d'une certaine difficulté à se représenter ce nouveau système d'abattage, dont les incertitudes et le caractère pionnier suscitent des craintes. C'est donc à une absence d'imaginaire de la transition, de nouveaux futurs possibles, et à une culture comptable et procédurière du risque, que se confrontent aussi les porteurs de projets d'abattoirs mobiles.

- 29 Les relations entre les réseaux paysans et l'administration en charge des questions agricoles sont ainsi reconfigurées par cette dynamique d'innovation. Pour les éleveur.se.s du Luberon participant à la conception du camion-abattoir la dimension politique et symbolique de ce projet génère une injonction morale à réussir, qui s'ajoute aux défis opérationnels décrits précédemment. Pour autant, leurs motivations à s'engager dans cette innovation de rupture sont d'abord individuelles, liées à leurs systèmes paysans et agro-pastoraux. Leur implication dans ce projet repose sur une même aspiration à exercer leur auto-gouvernement, y compris en matière d'abattage.

Élevage paysan et pastoral : un métier et un genre de vie

Pratiques agroécologiques et auto-gouvernement

- 30 Les six éleveur.se.s du Luberon engagés dans le projet de camion-abattoir sont relativement éloignés géographiquement, ne se connaissent pas tous, et ne font pas partie des mêmes filières : chevrrière-fromagère et ovine-carnée. Il serait d'ailleurs plus exact de parler de six fermes familiales, pour la moitié d'entre elles en GAEC, dans lesquelles la fromagerie, l'administration, la comptabilité ou la communication reposent sur les compagnes, ou une partie de l'activité d'élevage sur un fils ou une sœur. Ces fermes ont en commun de s'inscrire dans un référentiel territorial plutôt qu'un référentiel de filière. Les troupeaux sont de races rustiques et méditerranéennes : chèvres rove et provençale ; brebis mérinos, mourerous, noires du Velay, brigasque. La polyculture-élevage et le pastoralisme sont de mise, sur des parcs à la ferme, des parcours dans les collines, et pour certains en transhumance. Sur les six éleveur.se.s du

projet, trois se revendiquent d'abord berger.ère.s, même si les contraintes du métier et la maîtrise de la transformation et de la vente les amènent parfois à prendre un.e salarié.e pour la conduite du troupeau. La plupart des éleveur.se.s produisent leur fourrage pour compléter l'alimentation naturelle durant la nuit ou en hiver. Certains ont aussi le goût de l'auto-construction et de l'innovation mécanique, et récupèrent du matériel agricole pour le rénover et l'adapter à des besoins précis.

- 31 Ces pratiques, de même que les appellations dont les fermes se prévalent (élevage pastoral, ferme bio, permaculture, biodynamie, AOP...), impliquent un dialogue intime avec le territoire, qui se manifeste dans leur stratégie économique de circuits courts (vente à la ferme et sur les marchés, AMAP, magasins de producteurs, restaurateurs locaux). Sans forcément partager les mêmes opinions politiques, itinéraires techniques et visions du métier, plusieurs des éleveur.se.s sont représentant.e.s de la Confédération paysanne. Ils sont parfois élus communaux, et en charge d'autres mandats de représentation : syndicat ovin, syndicat caprin, Safer, chambre d'agriculture, syndicat des fermes en biodynamie, présidence d'AOP...
- 32 Ce que ces fermes ont surtout de commun relève de la pratique de l'observation, du questionnement et de l'ajustement afin de générer de la marge de manœuvre et du sens dans leurs activités, ainsi qu'une valorisation juste de leur travail. Leur aptitude à s'affranchir des logiques linéaires et standardisées des secteurs agro-industriels se manifeste dans la création de filières de niche. C'est le cas de la ferme d'Émilien et Émilie, membre de l'association Mérilainos, qui permet une transformation de leur laine à haute valeur ajoutée. Ou de l'AOP brousse du Rove, plus petite AOP fromagère d'Europe, dont François est l'un des fondateurs.
- 33 Au sein des six fermes portant projet de camion-abattoir, les réflexions et les choix professionnels semblent indissociables d'un genre de vie, impliquant une éthique et une esthétique du métier, ainsi qu'une aspiration fondamentale à l'autogouvernement. J'entends par-là cet art de se gouverner sans maître et d'exercer sa liberté, de prendre des initiatives et de contribuer aux décisions qui affectent le quotidien (Zask, 2019). Lorsque ce genre de vie est contrecarré dans son exercice, l'auto-gouvernement des éleveur.se.s se manifeste encore par le refus de consentir à l'existant, en l'occurrence aux modalités d'abattage industriel.

Planche 1 – GAEC Les Cabanes



Fourrage d'hiver en bergerie.
Source : J. Riegel



L'élevage pastoral, un genre de vie. Source : É. Bonnet



Préparation artisanale des
épaules roulées. Source :
J. Riegel



Présenter et valoriser les produits de son élevage.
Source : J. Riegel

- 34 C'est le cas d'Émilie, qui a suivi une formation pour devenir éleveuse de chèvres et fromagère, mais qui refuse de passer à la production tant qu'elle ne dispose pas d'alternative à l'abattoir de Sisteron ou de Digne. Dès 2012, elle remet ainsi en cause le système d'élevage laitier caprin, qui envisage les chevreaux comme des sous-produits de la filière, à gérer comme des déchets. Elle met ses compétences de bergère au service des collectivités, afin que son troupeau entretienne les couverts forestiers de façon à lutter contre les risques d'incendie. À Pâques ou lors de l'Aïd, elle a pu vendre certains de ses animaux à des clients antillais, réunionnais, musulmans, amateurs de cabris de plus de six mois et qui prennent le temps de choisir une bête. Ils acceptent aussi d'y mettre un certain prix, et sont attachés à connaître la vie passée de l'animal, en se souciant des conditions de sa mort.
- 35 Éleveur de brebis, Richard a rejoint le projet de camion-abattoir avec détermination : son souci de transmettre la ferme à son fils dépend fortement de ses possibilités d'abattre lui-même et en conformité ses agneaux, notamment pour la vente halal. Il ne s'est pas habitué à amener ses agneaux à Digne, au stress qu'il perçoit chez eux, et a des doutes quant à la traçabilité de la viande qu'il récupère.
- 36 Les autres éleveurs faisant abattre leurs agneaux à l'abattoir de Sisteron ont en fin de compte peu à redire sur celui-ci : le travail est bien fait, les animaux en bio passent en priorité à l'aube, la qualité des carcasses est régulière. Mais pour Christophe, l'aller-retour pour amener ses animaux et récupérer ses carcasses à réaliser deux fois par semaine est pesant, et ses agneaux sont stressés de ce long déplacement avant l'aube puis d'être réceptionnés par des personnes inconnues. Quant à Émilien, il s'appuie sur un bouvier prestataire qui transporte ses agneaux, récupère les carcasses et assure une première découpe. Mais celle-ci lui semble grossière, générant du gaspillage et valorisant mal ses animaux, alors que la vente directe appelle le souci du détail. La prise

en charge de ses animaux dans le camion est parfois brutale lorsqu'il y a des remplacements de salariés, et sa dépendance globale à ce système le contrarie :

« Sisteron, c'est très fonctionnel. C'est robotisé, ils les font passer de petits lots en petits lots, et les barrières sont automatiques. Mais je ne connais pas les gens, je n'ai pas de liens avec ces personnes qui font pourtant partie de notre boulot. Et dans ce gros abattoir où je ne maîtrise rien, s'il y a une polémique, j'ai plus personne sur le marché. Je n'ai pas la maîtrise des risques » (16 janvier 2020).

- 37 Pour François et Sébastien, dont les chevreaux « partent » à l'engraisisseur depuis respectivement 25 et 10 ans, le refus de consentir s'est manifesté tout récemment, faisant son chemin en même temps que l'élaboration du camion-abattoir. Le devenir des chevreaux est un angle mort de la production fromagère et un impensé parmi les consommateurs. Jadis commercialisés comme les volailles et tués à la ferme, les chevreaux sont désormais achetés par un engraisseur de la Région PACA pour un prix symbolique, sa structure comptant environ 80 000 chevreaux. Ils sont ensuite nourris au lait en poudre couplé d'antibiotiques, puis abattus en Italie ou en Espagne. Les amener à l'abattoir représente un coût qui fragiliserait l'équilibre des fermes caprines, cette impasse conduisant au traitement des cabris comme des « sous-produits » de l'élevage, c'est-à-dire une forme de déchets.

Planche 2– GAEC Petit Lubéron



Parcours en collines. Source : GAEC Petit Luberon



Le métier d'éleveur-berger. Source : GAEC Petit Luberon



Transformer à la ferme. Source : J. Riegel



Un système familial. Source : GAEC Petit Luberon

- 38 L'auto-gouvernement que ces éleveur.se.s veulent exercer n'est pas un pur libre arbitre de l'individu, qui serait « hors-sol », auto-suffisant, détaché de tous liens. Il relève d'un pouvoir d'agir sur et avec leur environnement quotidien (Tafere, 2019). Cet auto-gouvernement est à la fois soutenu et contraint par des lieux, des animaux, des personnes, avec lesquels les éleveur.se.s dialoguent (Stock et Forney, 2014 ; Zask, 2016, p. 38). Les attachements qu'ils.elles tissent avec toutes ces entités les émeuvent, les

influencent, les mettent en mouvement et leur *font faire* des choses (Latour, 2000, p. 204), comme dans le cas du projet de camion-abattoir.

Des transformations nécessaires à la réappropriation de l'abattage

- 39 Le goût des paysan.ne.s pour l'autonomie (penser et choisir librement) et l'indépendance (faire par soi-même) a deux corollaires : le manque de temps et une solitude professionnelle, malgré les valeurs d'entraide et de sociabilité portées au sein de la Confédération paysanne. Manifeste chez tous les actifs agricoles, qui notoirement œuvrent 70 heures par semaine et prennent une semaine de vacances par an, le manque de temps est encore plus aigu dans les systèmes agro-écologiques. La réactivité et l'organisation du quotidien sont des conditions de survie, et peu d'activités sont de nature à être reportées lorsque c'est le moment de les faire. La traite du matin et du soir, la mise bas, la montée en alpages, une bête malade, la saison des marchés, celle de la fromagerie, les campagnes de vaccination, la période de tonte des brebis, une fenêtre météo pour la fauche... Les fermes impliquées dans ce projet d'abattoir mobile s'appuient sur des organisations familiales et mobilisent peu le salariat ou la prestation. Par conséquent les urgences sont chroniques, et la disponibilité pour participer à la conception du camion-abattoir est aléatoire. Si le bénéfice moral d'un camion-abattoir est clair pour tous les éleveur.se.s, le coût du projet en termes de nouvelles contraintes, d'investissement et de risques, est par ailleurs conséquent pour chacun.e.
- 40 Pour les éleveur.se.s d'agneaux, il s'agit de revoir la réception des carcasses et la découpe. Deux des éleveurs s'appuient sur des prestataires liés à l'abattoir de Sisteron qu'il va falloir « lâcher », avec la menace de ne pouvoir faire marche arrière. Pour Christophe, cela signifie trouver un nouveau boucher à proximité, ou se former à la découpe et mutualiser un atelier avec d'autres. Émilien prévoit plutôt d'agrandir et de mettre en conformité son atelier, dans lequel il se forme depuis plusieurs années à la découpe de détail auprès d'un boucher de métier. En ce qui concerne Richard, le camion-abattoir est plutôt une opportunité de développement de ses livraisons en vente directe, et de passation de la ferme à son fils. Dans tous les cas, la demande locale en agneaux n'est pas pourvue dans le Luberon, et les éleveur.se.s n'ont pas de préoccupations sur l'aval de leur activité, certaines Biocoop étant même en demande pour leur rayon de boucherie au détail.
- 41 Pour les chevrier.ère.s, prendre part au camion-abattoir représente en revanche une évolution de système : elle implique de se penser comme producteurs de cabris et d'imaginer une offre carnée, de l'abattage à la découpe, de la transformation à la livraison et la vente. Conserver une cinquantaine ou une centaine de chevreaux sous les mères durant plusieurs mois demande aussi d'agrandir les bergeries et de réduire la production de fromages, alors que la plus-value dans la filière laitière est considérable. François a fait ses calculs : pour compenser sa moindre valorisation fromagère, ses chevreaux (d'environ 10 kg) devraient se vendre 450 € la carcasse, la valorisation réelle avoisinant plutôt les 150 €. Pouvant compter sur des restaurateurs ou des fromagers gastronomiques de sa clientèle, il envisage de faire transformer sa viande sous la forme de terrines et de verrines, afin d'augmenter ses marges et de vendre toute l'année. Il a agrandi sa bergerie cet hiver afin, pour la première fois, de garder ses chevreaux sous les mères. En quinze jours ce printemps, son troupeau est passé de 100 à 250 animaux à nourrir et soigner, avec une perte économique estimée de 5 000 à 10 000 € pour cette

première année de changement de modèle. Sébastien, après avoir testé la découpe d'un chevreau et d'un agneau avec un boucher, réfléchit plutôt à des solutions de voisinage et projette une transformation artisanale pour sa clientèle d'habités. Émilie envisage de passer en production, et pourquoi pas de proposer des repas à la ferme. Elle souhaite aussi initier une démarche de Recherche et Développement en tannerie avec l'Atelier paysan pour la valorisation des peaux issues du camion-abattoir.

Photographie 2 – Agrandissement de la bergerie en auto-construction à La Jacourelle



Source : François Borel

- 42 Les réflexions et les démarches des éleveur.se.s liées au projet d'abattoir mobile cheminent de manière individuelle. Les regroupements collectifs sont rares, s'effectuant lorsque des décisions techniques sont à prendre, qu'il s'agisse de présenter le projet à des pairs, ou de visiter des expériences similaires. Le « groupe » n'est pas envisagé comme un espace de ressources, comme un commun en lui-même, et chaque ferme se ressent comme singulière, échappant à l'expérience des autres. Cette perception est sûrement liée aux différences de troupeaux et d'activités de production. Les changements qu'implique pour chacun.e un futur camion-abattoir sont donc envisagés dans une certaine solitude, qui entraîne par moments des phases de démotivation ou de retrait de certain.e.s. La loyauté au projet constitue néanmoins un moteur pour plusieurs éleveur.se.s qui ont à cœur de démontrer la faisabilité d'outils d'abattage paysans et leur viabilité économique, ce que galvanisent les freins administratifs et politiques rencontrés.
- 43 L'engagement dans l'innovation chemine par à-coups, de façon sourde, puis lors de mobilisations collectives soudaines, même si la gouvernance horizontale envisagée pour le projet ne s'opèrent pas exactement comme imaginé.

De la ferme au commun

Indépendance *versus* partage des responsabilités

- 44 Le « second cercle » du projet de camion-abattoir que coordonne la Confédération paysanne PACA, est constitué de représentant.e.s du PNR du Luberon, de l'association d'éducation populaire Au Maquis, de Biocoop Sud-Est et du Laboratoire de recherche Pacte. Dans leurs discours et leurs pratiques de travail, ces acteurs⁹ se revendiquent des courants de la démocratie participative et de l'intelligence collective. Ils sont attachés au processus de co-construction du camion-abattoir par et avec les éleveur.se.s, et à la dynamique horizontale du projet. La difficulté à matérialiser un collectif par des réunions régulières et à construire un processus coopératif génère de l'inconfort et un certain désarroi. Ces acteurs ont pour rôle de faciliter le projet, ainsi que l'insertion du camion-abattoir dans le territoire, mais sont soucieux de ne pas s'ingérer dans le groupe d'éleveur.se.s. Ils ont pourtant l'envie de faire avancer le projet à différents niveaux, sans toujours se sentir légitimes et autorisés à agir.
- 45 Il est vrai que la conception du camion-abattoir implique une montée en compétences technique et juridique considérable, que les éleveur.se.s acquièrent de leur côté. Pour autant, il n'y a pas de consentement de leur part, et parfois du refus affirmé, que d'autres acteurs (consommateurs, associations, collectivités...) interfèrent dans des décisions relatives à la mort de leurs animaux, sur laquelle ils.elles aspirent justement à reprendre la main. À l'occasion d'un échange sur le financement de l'outil, un éleveur exprime par exemple son souhait de faire appel aux financements publics pour les investissements, mais pas pour le fonctionnement du camion-abattoir, de façon à préserver l'indépendance des éleveur.se.s dans la gestion. De ce fait, la charge mentale de cette innovation semble lourde, parfois écrasante. Certains expriment par moments de la lassitude ou encore de la culpabilité :
- « Est-ce que je vais trouver le temps d'y arriver, de m'impliquer dans le projet ? Est-ce que je vais pouvoir ? (...) Il y a cette propension du paysan à se charger la mule. À vouloir être autonome. Le projet on a dit : on va le faire en autonomie. Politiquement, c'est génial, mais en pratique... on a même parlé de faire l'auto-construction nous-mêmes ! Je ne sais pas si c'est notre radicalité, ou la demande de la société ? » (01 juillet 2020).
- 46 L'éthique de la responsabilité et le goût de l'auto-gouvernement, au cœur du genre de vie de nombreux paysan.ne.s, semblent paradoxalement influencés par une acception néolibérale de la responsabilité. Si l'auto-gouvernement et l'indépendance sont aux fondements des sociétés agro-pastorales sans États (Scott, 2019), puis de la démocratie libérale (Zask, 2016), ils trouvent aussi leur expression dans les gouvernements néolibéraux. Ces derniers n'instaurent plus un rapport d'obéissance avec leurs administrés en échange de mécanismes de protection et de redistribution par les institutions, mais distillent une injonction à la responsabilité de son propre bien-être matériel et moral (Hache, 2007). Dans son acception individualiste, cette injonction à l'autonomie et à la responsabilité personnelle nie les relations de dépendance sur laquelle la société repose, qu'il s'agisse de rapports de pouvoirs et d'exploitation, ou de rapports d'entraides et de coopération (*ibid.*). Pour S. Mouret et J. Porcher (2018), exercer sa responsabilité vis-à-vis de la mort des animaux d'élevage, ce n'est pas forcément tout faire soi-même, mais mettre en place les possibilités de son exercice.

Cela rencontre le point de vue de Gaby, qui réfléchit à ce qui relève de sa responsabilité et de sa traduction pratique :

« Moi je suis là. Je tiens la bête, je prends mes responsabilités. Quand S. fait le geste, je n'ai pas l'objet en main, mais je suis d'accord avec lui. Je pense qu'on doit être là, pour la bête. On lui doit d'être là, comme personne référente. Si l'éleveur est là, il fait encore son travail d'éleveur : il accompagne. Mais le geste... Est-ce qu'il doit faire le geste ? Je ne sais pas. Mais être là c'est tout voir, et c'est aussi pouvoir améliorer, adapter. Si tu trouves que c'est injuste, cruel... quand tu vois, tu peux améliorer les choses. Pour moi, la responsabilité c'est ça : avoir de l'emprise, pouvoir modifier les choses (...). Faire, afin de prendre tes responsabilités... Au début tu peux trouver ça lourd, difficile... pesant. Mais avec le temps, ça devient satisfaisant. Ça donne du sens. Et mieux c'est organisé, et plus ça devient simple. Et ce projet de camion-abattoir, peut-être que cela aura du sens pour les animaux, et les éleveurs, et que ce sera plus simple » (2 juillet 2020).

- 47 Les paysan.ne.s ayant repris les abattoirs fixes de Guillestre et du Vigan témoignent effectivement de leur satisfaction d'assumer jusqu'au bout leur responsabilité d'éleveur.se, de la production de sens que cette reprise a engendrée, mais aussi de l'importance du collectif pour supporter cette charge (Riegel *et al.*, 2019). Pour ce qui est du camion-abattoir dans le Luberon, la capacité du groupe d'éleveur.se.s à construire un commun et à s'en partager la responsabilité s'est vue mise à l'épreuve, non du fait de verrous techniques et administratifs extérieurs, mais du fait de conflits moraux.

Un outil d'abattage partagé : convergence éthique, divergence morale

- 48 À l'occasion d'une réunion sur le cahier des charges technique du camion-abattoir, le choix du mode d'étourdissement s'est posé, entre le matador (étourdissement mécanique) et l'électronarcose (étourdissement électrique). Or le matador, beaucoup moins cher et bien plus facile d'usage aux dires des éleveur.se.s et des salarié.e.s d'abattoir, est incompatible avec l'abattage rituel. Mais la vente d'agneaux halal représente 25 % à 100 % du chiffre d'affaires des éleveur.se.s ovins du groupe, dont certain.e.s ont également des relations amicales et anciennes avec des client.e.s musulman.e.s.
- 49 Des oppositions vives à l'abattage rituel sont exprimées par un éleveur caprin, partagées par l'expert qui accompagne la conception technique de l'abattoir mobile. Pour celui-ci, l'abattage rituel est incompatible avec les efforts pour restreindre autant que possible le stress et la souffrance animale. Son vécu de directeur d'abattoir lui a permis, selon ses propres mots, de « mesurer la détresse des animaux abattus selon ces pratiques rituelles ». En ce qui concerne l'éleveur, il s'agit de pratiques « archaïques », en contradiction avec la finalité éthique du projet et les attentes des consommateurs en matière de bien-être animal. Les autres paysan.ne.s mettent en avant la complémentarité villes-campagnes impérative dans le Luberon, l'inclusion de tous les types de consommateurs de leur territoire, ou encore, quel que soit le mode d'étourdissement utilisé, l'importance de la relation avec l'animal au moment de son abattage. Pour ce qui est des petits ruminants comme les ovins et les caprins, l'étourdissement par le matador ou l'électronarcose ne garantit pas, selon certain.e.s, moins de souffrance qu'un égorgement prompt, réalisé par une personne avec laquelle l'animal se sent en confiance. Si la souffrance des animaux avant la mort n'est pas

admise par les éleveur.se.s, les formes d'objectivité et d'intersubjectivité sont variables d'un.e éleveur.se à l'autre, comme Mounet et Chanteloup l'ont montré pour les chasseurs (2019). Les choix techniques pour le camion-abattoir n'étant pas les mêmes d'un mode d'abattage à l'autre, il incombe au groupe d'éleveur.se.s de se déterminer, dans un contexte national où ce qui fait la mort « bonne à voir ou à cacher » croise des enjeux culturels autant qu'économiques, politiques et sanitaires (Givre, Franck et Gardin, 2019).

- 50 Les répercussions médiatiques d'un camion-abattoir pratiquant le rituel inquiètent d'ailleurs différents acteurs du projet, préoccupés de ne pas fragiliser la réputation d'une innovation si difficile à conduire. En parallèle, certaines administrations préoccupées par les abattages non légaux en période de l'Aïd, et par une pratique souvent jugée « déplacée » malgré les formes de contrôle et d'intervention des pouvoirs publics (Franck, Gardin et Givre, 2015), sont favorables à des outils d'abattage paysan ouverts au sacrifice. Au sein de la Confédération paysanne, la position est plutôt de délibérer de cette question à une autre échelle, le débat s'ouvrant à peine au sein du syndicat.
- 51 Un compromis opérationnel se dégage au sein du groupe Luberon : le rituel pourrait être pratiqué dans le camion-abattoir moyennant une électroanesthésie avant la saignée. L'électroanesthésie est considérée comme un étourdissement réversible n'entraînant pas la mort définitive de l'animal, et elle n'est théoriquement pas rejetée par certaines autorités religieuses. Pour les deux membres du groupe aux points de vue les plus opposés il s'agit, au nom d'une même préoccupation de respect de l'animal, de renoncer à ses principes moraux : accepter pour l'un que le rituel soit pratiqué au sein de l'outil commun ; accepter pour l'autre de pratiquer un étourdissement jugé brutal avant la saignée. Un tel compromis ne signifie pas faire un moindre choix moral ou revoir ses valeurs morales à la baisse, mais accepter de tenir ensemble différentes visions morales et de ne pas imposer ses normes (Hache, 2011). Sa concrétisation se révèle cependant impossible pour l'instant : aucun sacrificateur pratiquant le rituel avec étourdissement n'étant identifié à ce jour.

Conclusion

- 52 La réappropriation de la mort de leurs animaux par les réseaux paysans est en chemin, et donne lieu à différentes démarches d'innovations. Le projet de camion-abattoir dans le Luberon, en lien avec ceux des autres territoires, a déjà contribué à ébranler des verrous socio-techniques, cognitifs et politiques à l'échelon national et territorial. En s'impliquant dans cette innovation de rupture, les éleveur.se.s sont déjà *affectés* par cette expérience, qui a modifié leur imaginaire, leurs choix professionnels, et leurs relations avec leurs partenaires humains et animaux. La trajectoire de ce projet montre aussi qu'en agroécologie, les innovations de rupture valent autant par leur exemplarité symbolique que technique, comme l'analyse François Léger (Baret et Léger, 2018). Elles connectent en effet des acteurs agricoles et non agricoles pouvant être géographiquement, socialement ou culturellement éloignés, mais ayant des désirs communs de rompre avec des systèmes dominants et de donner corps à des visions alternatives du monde.
- 53 À cet égard, l'attention portée aux situations et aux narrations singulières des éleveur.se.s interroge la possibilité d'unifier une norme de bien-être animal en matière

d'abattage paysan. Lorsqu'il s'agit de penser une bonne mort animale dans l'abattage, et de l'incarner jusque dans ses gestes et avec ses animaux, le fait même de vouloir normer l'abattage pose problème, en tant qu'étape et procédure autonomes de l'élevage. Les éleveur.se.s envisagent en effet la mort bonne (ou la meilleure possible), lorsqu'elle est en continuité et en cohérence avec l'avant et l'après de l'abattage, toujours singuliers. L'avant de la vie des brebis et des chèvres au sein d'un troupeau, aux mains d'un.e éleveur.se, dans l'histoire d'une ferme, sur des itinéraires pastoraux. Et pour certain.e.s, l'après de l'abattage dans le traitement des carcasses, leur transformation en viande, sa présentation et sa valorisation comme un prolongement de sens, et ce jusque dans la reconnaissance de celui ou de celle qui la mange.

BIBLIOGRAPHIE

BARBIER Marc, ELZEN Boélie (eds), 2012, *System innovations, knowledge regimes, and design practices towards transitions for sustainable agriculture*, Paris, INRA Édition.

BARET Philippe V., STASSART Pierre M., VANLOQUEREN Gaëtan, VAN DAM Julie, 2013, *Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique*, Actes du 1^{er} Congrès interdisciplinaire du développement durable, ULB, UCL, Namur.

BARET Philippe, LÉGER François, 2018, « Au-delà des ruptures, quels horizons ? Dialogue entre deux agroécologistes », *Pour*, vol. 234-235, n° 2, 2018, p. 313-322.

BOUKALA Mouloud, GIVRE Olivier, 2019, « Multiplicité et transformations des morts animales dans les sociétés contemporaines », *Frontières*, vol. 30, n° 2. <https://doi.org/10.7202/1062439ar>

Confédération paysanne PACA, 2018, *Développer les pratiques d'élevage durables à travers une expérimentation innovante d'outil d'abattage de proximité*, Projet de recherche-action Eco-agri 2017, note intermédiaire.

Confédération paysanne PACA, 2019, *Développer les pratiques d'élevage durables à travers une expérimentation innovante d'outil d'abattage de proximité*, Dossier scientifique déposé pour l'appel à projet de la Fondation de France « Transition agroécologique et alimentaire ».

Confédération paysanne, 2020, *Cause animale, cause paysanne*, Utopia.

DELAVIGNE Anne-Elène, 2012, « La bête des bouchers, bouleversements d'un métier », in Bernadette Lizet, Jacqueline Millet (dir.), *Animal certifié conforme. Déchiffrer nos relations avec le vivant*, Paris, Dunod, Muséum National d'Histoire naturelle, p. 119-136

DELAVIGNE Anne-Elène, 2006, « L'abattoir d'Arles, un lieu de rencontre autour des animaux », *Ruralia*, n° 18/19, mis en ligne le 28 août 2007, consulté le 02 mai 2019. <http://journals.openedition.org/ruralia/1231>

DEMEULENAERE Élise, GOLDRINGER Isabelle, 2017, « Semences et transition agroécologique : initiatives paysannes et sélection participative comme innovations de rupture », *Natures Sciences Sociétés*, Suppl. 4/2017, p. 55-59.

- Fadear, Confédération paysanne, 2019, *Favoriser l'abattage de proximité. Guide pour les projets d'abattoirs paysans*. <http://www.agriculturepaysanne.org/files/guide-de-abattoir-de-proximite.pdf>
- FRANCK Alice, GARDIN Jean, GIVRE Olivier, 2015, « La mort animale rituelle en ville : une approche comparée de la "fête du sacrifice" à Istanbul, Khartoum et Paris », *Histoire urbaine*, vol. 44, n° 3, p. 139-168. <https://doi.org/10.3917/rhu.044.0139>
- GIVRE Olivier, FRANCK Alice, GARDIN Jean, 2019. « Voir et montrer la mort animale », *Frontières*, vol. 30, n° 2. <https://doi.org/10.7202/1062440ar>
- GOULET Frédéric, VINCK Dominique, 2012, « L'innovation par retrait. Contribution à une sociologie du détachement », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 2, p. 195-224.
- GUIGON Sylvie, JACQUES-JOUVENOT Dominique, 2007, « Chouquette et Pimprenelle : les bêtes curieuses aux abattoirs », *Travailler*, vol. 17, n° 1, p. 179-196.
- HACHE Émilie, 2007, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, vol. 4, n° 28, p. 49-65.
- HACHE Émilie, 2011, *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*, Paris, La Découverte, 270 p.
- HARAWAY Donna J., 2020 [2016], *Vivre avec le trouble*, Éditions des Mondes à faire, 328 p.
- HATCHUEL Armand, 2000, « Intervention Research and the Production of Knowledge », in Marianne Cerf and al. (eds), *Cow up a tree. Knowing and learning for change in agriculture. Case studies from industrialised countries*, Paris, INRA éditions, p. 55-68.
- HERMESSE Julie, HECQUET Corentin, STASSART Pierre M., 2018, « Verrouillage du système semencier et enjeux de sa réappropriation », *Études rurales*, n° 202, mis en ligne le 01 juillet 2018, consulté le 07 février 2019. <http://journals.openedition.org/etudesrurales/14909>
- INGOLD Tim, 2013, *Marcher avec les dragons*, Zones sensibles, 511p.
- JOURDAN Félix, HOCHEREAU François, 2019, « La mise en application d'un règlement de protection animale au regard de la structuration des abattoirs français », *Anthropology of food*, n° S13, mis en ligne le 03 avril 2019, consulté le 03 avril 2019. <http://journals.openedition.org/aof/9742>
- LABUSSIÈRE Olivier, 2020, « Transition énergétique », *Dictionnaire critique de l'anthropocène*, CNRS.
- LAISSE Raphaëlle, 2018, *Durabilité des abattoirs de proximité. Une première analyse*, mémoire de fin d'études, Isara Lyon, Confédération paysanne.
- LATOUR Bruno, 2000, « Factures/fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement », in André Micoud, Marc Peroni (eds), *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, L'Aube, p. 189-207.
- MENIER Étienne, 2018, *Expérimentation d'un outil innovant d'abattage de proximité pour une « bonne mort » des animaux d'élevage : enquête socio-anthropologique auprès des éleveurs ovins et caprins du Luberon*, mémoire de Master 2 « Environnement, développement, territoires, sociétés », AgroParisTech.
- MOUFFE Chantal, 2016, *L'illusion du consensus*, Albin Michel, 200 p.
- MOLINIER Pascale, PORCHER Jocelyne, 2006, « À l'envers du bien-être animal. Enquête de psychodynamique du travail auprès de salariés d'élevages industriels porcins », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 1, n° 1, p. 55-71.

- MOUNET Coralie, CHANTELOUP Laine, 2019, « Les pratiques de chasse face à la sensibilité animale. De l'invisibilité à l'éthique de chasse ? », *Frontières*, vol. 30, n° 2. URL : [10.7202/1062442ar](https://doi.org/10.7202/1062442ar)
- MOURET Sébastien, 2012, *Élever et tuer des animaux*, Paris, Puf.
- MOURET Sébastien, PORCHER Jocelyne, 2018, « L'abattoir, de l'usine à la ferme. Éthique et morale dans les dynamiques d'innovation des systèmes agroalimentaires », in Guy Faure, Yuna Chiffolleau, Frédéric Goulet, Ludovic Temple, Jean-Marc Touzard (dir.), *Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires*, Versailles, Éditions Quæ, 260 p. <https://hal.inrae.fr/hal-02791088/document>
- OGIEN Albert, LAUGIER Sandra, 2017, *Antidémocratie*, Paris, La Découverte, 224 p.
- PIERRE Éric, 1998, « La souffrance des animaux dans les discours des protecteurs français au XIX^e siècle », *Études rurales*, n° 147-148, p. 81-97.
- PORCHER Jocelyne, 2003, *La mort n'est pas notre métier*, Paris, Ed. de l'Aube.
- PORCHER Jocelyne, 2011, *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 168 p.
- PORCHER Jocelyne, LÉCRIVAIN Élisabeth, SAVALOIS Nathalie, MOURET Sébastien, 2014, *Livre blanc pour une mort digne des animaux*, Paris, Les Éditions du Palais, 104 p.
- RÉMY Catherine, 2009, *La fin des bêtes. Une ethnographie de la mise à mort des animaux*, Paris, Economica.
- RIEGEL Julie, 2018, « Une neutralité militante : les médiateurs du dialogue territorial », *Terrains/Théories*, n° 9, mis en ligne le 14 décembre 2018. <http://journals.openedition.org/teth/1757>
- RIEGEL Julie, PORCHER Jocelyne, BEL Olivier, DINARD Stéphane, 2019, *Vers des abattoirs paysans. Trajectoire, épreuves et portée d'une réappropriation de la mort des animaux d'élevage*, Actes du Colloque « Localiser l'épreuve démocratique : assemblages, circulations, imaginaires », GIS Démocratie et Participations, MSH Saint-Denis, du 14 au 16 novembre 2019.
- SCOTT James, 2019, *Homo Domesticus. Une histoire profonde des premiers États*, Paris, La Découverte, 302 p.
- TRAÏNI Christophe, 2012, « Entre dégoût et indignation morale. Sociogenèse d'une pratique militante », *Revue française de science politique*, vol. 62, p. 559-581.
- STASSART Pierre M. *et al.*, 2012, « L'agroécologie : trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables », in Denise Van Dam, Michel Streith, Jean Nizet *et al.*, *Agroécologie. Entre pratiques et sciences sociales*, Éducagri éditions, « Références », 314 p.
- STASSART Pierre M., JAMAR Daniel, 2008, « Steak up to horns! The conventionalization of organic stock farming: knowledge lock-in in the agrifood chain », *GeoJournal*, vol. 73, n° 1, p. 31-44.
- STOCK Paul V., FORNEY Jérémy, 2014, « Farmer autonomy and the farming self », *Journal of Rural Studies*, n° 36, p. 160-171.
- TAFERE Ingrid, 2019, « L'autogouvernement. Un enjeu démocratique majeur », *Sens public*. <https://doi.org/10.7202/1067428ar>
- THOU Mylène, VINCENT Pascale, 2018, *Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale*, Éditions Chronique sociale.
- VIALLES Noëlle, 1987, *Le sang et la chair. Les abattoirs des pays de l'Adour*, Édition Maison des Sciences de l'Homme.

ZASK Joëlle, 2016, *La démocratie aux champs*, Paris, La Découverte, 256 p.

ZASK Joëlle, 2019, « Retour sur la notion perdue d'autogouvernement », *Sens public*. <https://doi.org/10.7202/1067470ar>

NOTES

1. Je remercie ma collègue Coralie Mounet (UMR PACTE) pour sa relecture et ses conseils avisés.
2. Au final, les relecteurs ont sollicité des corrections d'ordre technique, factuel, la mise en récit et les analyses proposées leur ayant paru *fidèles* à la réalité éprouvée.
3. J'adresse particulièrement mes remerciements aux personnes suivantes, dont la contribution a été essentielle pour la réalisation de cette recherche-action : Violette Chauvigné et Olivier Bel (Confédération paysanne PACA), Émilien Bonnet (Les Cabanes), François Borel (La Jacourelle), Sébatien Felix et Gaby (Le petit Luberon), Richard Logerot (éleveur brebis), Emilie Loison (Les chèvres d'Émilie), Christophe Mourey (Domaine du Couleton) Jacques Alvernhe, Mylène Maurel (PNR du Luberon).
4. Un sondage Ipsos commandé en 2016 par la Fondation Daniel et Nina Carasso indique que 47 % des Français déclarent consommer plus de produits respectueux du bien-être animal depuis deux ans. <https://www.ipsos.com/fr-fr/alimentation-durable-les-francais-de-plus-en-plus-attentifs-ce-quils-mangent>
5. Collectif Animal's Lab de l'UMR Innovation, animé par J. Porcher.
6. La Fadear est le réseau de l'agriculture paysanne, c'est une fédération proche de la Confédération paysanne qui regroupe les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural.
7. À l'initiative de la sociologue Jocelyne Porcher et de l'éleveur Stéphane Dinard.
8. Article 73, Loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » (Egalim), votée le 2 octobre 2018.
9. Je m'inclus dans cette analyse.

RÉSUMÉS

La dernière loi sur l'agriculture et l'alimentation (Egalim) met en place pour quatre ans une période d'expérimentation d'outils d'abattage mobiles, que des paysan.ne.s appellent de leurs vœux depuis une décennie afin de s'affranchir du système d'abattage industriel. Dans le Luberon, un groupe d'éleveur.se.s accompagné par la Confédération paysanne et des partenaires publics et privés, est engagé dans la conception d'un camion-abattoir. Cet article met en lumière les changements systémiques nécessaires à l'aboutissement de ce projet, qu'ils relèvent de verrous administratifs et socio-techniques à ébranler au niveau national, ou de l'enjeu de traduire cette réappropriation de l'abattage dans des modalités cohérentes avec les aspirations morales et les pratiques situées et hétérogènes des éleveur.se.s.

The latest Agriculture and Food's Law (Egalim) sets up during four years an experimentation with mobile slaughter tools, which breeders have been expected for a decade in order to disconnect with the industrial slaughter system. In the Luberon, a group of breeders, supported by peasant

representatives, public and private partners, is engaged in the design of a truck-slaughterhouse. This article highlights the systemic changes necessary for the successful completion of this project. It meets on one hand some administrative and socio-technical obstacles, on the other hand various forms of moral and practical traduction of an ethic animal death within peasants.

INDEX

Keywords : mobile abattoir, slaughter of animals, peasants, breeders, ethics, disruptive innovation, industrial system, agro-pastoral system

Mots-clés : abattoir mobile, abattoir paysan, mort animale, abattage des animaux, élevage, paysan, éthique, innovation de rupture, système industriel, agro-pastoral

AUTEUR

JULIE RIEGEL

UMR PACTE, Université de Grenoble-Alpes
julriegel@gmail.com